

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1948

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 48

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« Le I s'applique »

les mots :

« Les articles 145 et 205 A du code général des impôts, dans leur rédaction résultant du I, s'appliquent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.